

FAAG

Fondation pour la Formation des Aînées et des Aînés de Genève  
LES « JEUDIS DE LA FAAG »



**QUELLE SÉCURITÉ SOCIALE POUR QUELLES  
INSÉCURITÉS ?**

**JEUDI 18 février 2010**

14h30 à 17h00

Amphithéâtre de l'UOG – 3, place des Grottes

**Entrée libre**

**SÉCURITÉ SOCIALE ET "INSÉCURISATION"**

par le Professeur **Sandro Cattacin** de l'Université de Genève

Continuation du travail en ateliers et développement des questions

**Jeudis 4 mars 2010**

14h30 à 17h00

Amphithéâtre de l'UOG – 3, place des Grottes

**Entrée libre**

**FACE AUX RISQUES : QUELLES SOLIDARITES ENTRE LES  
GENERATIONS ?**

par le Professeur **Jean-Pierre Fragnière**

Directeur de l'Institut Universitaire Âges et Générations

Martine Ruchat et Willy Tinguely, responsables du Jeudi de la Faag sur la sécurité sociale.

Mettre ensemble les mots de sécurité et d'insécurité n'est pas qu'un jeu, car la réalité de leur lien est complexe et les enjeux sont sérieux.

La sécurité sociale a une histoire : mise en place, dès la Révolution française (première sécurité sociale pour les magistrats en 1790), elle s'est étendue pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à la mise en place, en 1946, en Suisse, de l'assurance vieillesse obligatoire. Ce mélange d'aide et de prévoyance, de mutualité et de solidarité rend compte des liens qui unissent les membres d'une société.

S'ajoute aussi l'épargne et les liens d'aide et de soutien familiaux, de voisinage et d'amitié qui contribuent aussi à la sécurité ou l'insécurité de la vie individuelle et sociale.

Les ruptures et les changements qu'entraînent les accidents, la maladie, la mort d'un conjoint, d'un parent ou la perte d'autonomie sont des aléas de la vie qui de toute évidence n'épargnent presque personne. La charité comme la solidarité sont aussi faites de cette projection dans le temps : et si cela m'arrivait ?

Selon l'article 102 de l'Organisation internationale du travail, les pensions de retraite ne sont qu'une des neuf branches de la sécurité sociale (soins de santé, indemnité maladie, maternité, vieillesse ou retraite, survivants ou décès du soutien de famille, invalidité, accident du travail et maladie professionnelle, chômage et charges familiales). La question de la sécurité sociale en cas de vieillesse doit être considérée dans une perspective générationnelle en particulier lorsqu'il arrive un état de dépendance obligeant à ajouter aux rentes (AVS et LPP), une participation de l'assurance maladie aux frais médicaux voire des prestations complémentaires fournies par l'Etat, sans compter les impôts qui entrent de facto dans la prise en charge hospitalière.

Quels sont exactement aujourd'hui les défis de la sécurité sociale et comment faire face aux situations de pauvreté marginalisée lors de la mise à la retraite et/ou lors de la perte d'autonomie (notamment lorsque les prestations ne sont pas remboursées et lorsque toute prestation y compris les relations humaines doivent être monnayées)?

Comment comprendre les changements en trois générations (de 1920 à 2000) sur le plan de la sécurité sociale ? En quoi la sécurité sociale a changé les liens entre patrons et employés, entre riches et pauvres, forts et faibles ? Y a-t-il eu réellement une déshumanisation de la charité, de la mutualité et de la solidarité au profit d'une étatisation de la sécurité sociale comme le pensent certaines et certains ?

Martine Ruchat  
Willy Tinguely